

HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTES

5% TTC à la charge du vendeur pour les biens à plus de 200.000€

Forfait 10.000€ T.T.C à la charge du vendeur pour les biens à moins de 200.000€

Ces honoraires sont pratiqués dans une majorité des transactions et restent exceptionnellement susceptibles d'évoluer dans des limites proches des conditions établies

LOCATIONS

Habitation : Honoraires agence à la charge du locataire : un mois de loyer hors charges dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR, soit 12€ TTC/m² pour les zones très tendues, 10€ TTC/m² pour les zones tendues, 8€ TTC/m² pour autre zones.

A cela s'ajoute 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux.

Local commercial ou bureau à la charge du preneur : 30% de loyer annuel hors taxes hors charges